
Quel est le rôle des contrats courts de l'emploi public dans l'évolution de la dualisation du marché du travail ?

Marion Mauchaussee*¹ and Héloïse Petit*^{1,2}

¹CLERSE – CNRS, Université de Lille : UMR8019 – France

²CEET – Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) – France

Résumé

Depuis des décennies, le contrat à durée déterminée (CDD) est un instrument privilégié de flexibilité sur le marché du travail. Ces contrats sont alors présentés comme source de propagation de la précarité et de dualisation des formes d'emploi. Ce double constat fait habituellement référence à l'emploi privé, or la question se pose avec encore plus de force dans l'emploi public. Dans le secteur privé en 2015, la proportion des salariés sous contrat court représente moins de 9%, alors que dans le secteur public elle s'élève à 22%, elle est notamment plus fréquemment utilisée dans la fonction publique territoriale (Lamar, 2017). De même, on observe un taux d'accroissement de 17% de la part des non titulaires dans l'emploi public entre 2000 et 2012 contre 13% dans le secteur privé. (DARES, 2014) La forte présence et la diffusion croissante des contrats courts en France depuis les années 1980 est ainsi le fait du secteur public plus encore que du secteur privé. Il semble alors important de renouveler le regard sur les pratiques d'emploi de contrats courts dans les deux secteurs et de comprendre le rôle des CDD du secteur public dans l'évolution des mobilités sur le marché du travail.

Mots-Clés: emploi public, mobilité professionnelle, contrat de travail

*Intervenant